



▲ CÉLÉBRATION
DU CENTENAIRE DE
L'ASSOCIATION À LA FONDATION
JÉRÔME SEYDOUX-PATHÉ

▲
SIGNATURE
DE LA CHARTE DE L'OGBTP
À NANCY



Architectes et Entrepreneurs, 100 ans de réflexion partagée



L'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (OGBTP) est une association paritaire d'entrepreneurs adhérant à la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et d'architectes syndiqués à l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSFA) dont l'objectif est de nouer un dialogue entre les deux corporations afin qu'elles puissent travailler ensemble sur des problématiques et thématiques liées à leurs exercices professionnels. Aujourd'hui l'OGBTP se positionne toujours comme un contributeur référent de l'amélioration de l'acte de construire comme il l'est depuis un siècle.



1918

Le 23 septembre 1918 la « Conférence du Bâtiment pour la Restauration des Régions

Libérées », convoquée sous les auspices de la Société Centrale des Architectes, de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement et de la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics, se réunissait à l'effet de rechercher les solutions susceptibles de remédier le plus promptement possible aux destructions immobilières causées en France du fait de la première guerre mondiale. Cette «Conférence» décida de la création d'un «Office du Bâtiment et des Travaux Publics pour la Reconstruction des Régions Libérées».

Le 28 octobre 1918, déclaration fut faite à la Préfecture de Police de la création de cet « Office » sous forme d'association et le premier Bureau fut constitué sous la présidence de Louis Marie Cordonnier, alors Président de la Société Centrale des Architectes. Dès sa constitution, l'Office du Bâtiment examina les questions les plus pressantes, celles se rattachant à l'approvisionnement des matériaux et à la gestion de la main d'œuvre, à l'organisation générale de la reconstruction, aux dommages de guerre, aux

prestations en nature ; il collabora à l'élaboration, par les services techniques du ministère des Régions Libérées, d'une série de prix simplifiés pour la construction définitive des immeubles détruits.

En 1927, il apparut aux architectes et aux entrepreneurs qui avaient contracté l'habitude d'échanger leurs idées sur les questions générales qui touchent le Bâtiment et les Travaux Publics qu'il était nécessaire que le rôle de l'Office fût étendu aux nécessités nouvelles et que ses statuts subissent d'importantes modifications. Ces transformations profondes entraînèrent l'obligation de changer le titre initial de cette association ; c'est alors qu'elle fut rebaptisée « Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics » (OGBTP).

C'est aussi en 1927, en témoignage du vif intérêt que les architectes et les entrepreneurs ne cessaient d'attacher à la prévention des accidents sur les chantiers que l'OGBTP procéda à la création d'un organisme spécial, qui, sous la dénomination de Société Corporative d'Hygiène et de Sécurité dans les chantiers, vit le jour le 29 juillet 1927.

>>>

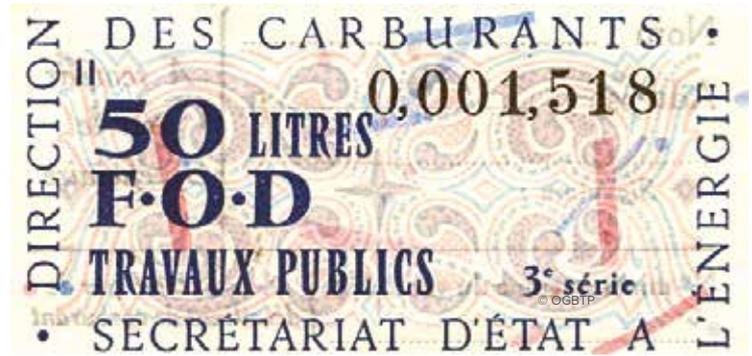
>>> **En 1929**, face à l'émotion de l'opinion publique suscitée par les importants dégâts humains et matériels qu'ont engendrés à Paris l'effondrement de plusieurs immeubles en béton lors du rigoureux hiver de 1928-1929, une campagne de presse virulente, relayée par de nombreux parlementaires, réclama l'encadrement des entreprises de construction et le contrôle des chantiers. L'OGBTP se saisit de la problématique évoquée et ses travaux aboutirent à une conception toute nouvelle : celle de donner une solution pratique au problème posé en créant un organisme de contrôle technique des constructions pour prévenir les sinistres, éclairer l'Administration et les particuliers sur la qualité des immeubles et enfin renseigner les assureurs sur le risque qu'ils assument et par suite la possibilité de réduire de façon sensible la charge d'assurance. C'est ainsi que le 13 juin 1929, l'OGBTP, avec le soutien des pouvoirs publics, du conseil municipal de la Ville de Paris et de la Mutuelle d'assurance du Bâtiment et des Travaux Publics, fonde l'association Bureau SECURITAS qui instituera le Contrôle Technique dans le domaine de la Construction. Bureau SECURITAS deviendra SOCOTEC en 1953.

Le 8 décembre 1933, l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics présentait « son dernier nouveau-né », à savoir l'Institut Technique du Bâtiment et des Travaux Publics.

Cette nouvelle création de l'OGBTP était multiforme car elle comprenait :

- Un institut d'études techniques supérieures de la construction dont la méthode de formation était directement inspirée de celle utilisée par l'Université Harvard et qui était source de fructueux résultats ;
- Un centre de documentation et d'information qui permettait aux architectes de répondre à leur préoccupation de voir réunis tous les éléments d'information qui leurs sont nécessaires dans l'exercice quotidien de leur activité professionnelle ;
- Un Musée des matériaux et des échantillons des produits du Bâtiment ;
- Un lieu d'expositions temporaires avec des conférences ainsi que des projections fixes et animées concernant tous les procédés anciens et modernes de l'art de construire et de l'extraction ou de la fabrication des matériaux.

En mars 1936, l'Institut Technique du BTP procédait au lancement de la revue bimestrielle des «Annales de l'ITBTP», destinée aux scientifiques, architectes, ingénieurs et chargés d'études de la filière.



Le 27 septembre 1948, les membres de l'OGBTP, issus du collège entrepreneurs, demandent que soit faite au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme la proposition, pour les chantiers nationalisés, de prendre en considération la qualification des entreprises.

Le 7 mars 1949, le Président de l'OGBTP, Jacques Duvaux, accueillait le Ministre Claudius Petit en lui précisant l'honneur qu'il faisait à l'Office en assistant à cette séance de bureau et en lui précisant que l'établissement de cartes de qualification professionnelle donnerait une garantie de compétence minimum et éviterait que des ignorants offrent d'exécuter les travaux qu'ils sont incapables de réaliser correctement.

Monsieur le Ministre se déclare d'accord sur le principe de la qualification des entreprises et Le 21 septembre 1949 était créé l'Organisme Professionnel de Qualification et de Classification du Bâtiment (OPQCB). L'OPQCB deviendra QUALIBAT en 1994.

En 1930, l'AFNOR (créée en 1926 et réorganisée en 1928 par les pouvoirs publics) confiait la Présidence de sa Commission Générale du Bâtiment et des Travaux Publics à André Bérard, Président de l'OGBTP d'alors. C'est donc dans cette tradition historique que s'inscrit la participation de l'OGBTP, depuis 1948, à la rédaction de la norme NF P 03-001 qui régleme (si elle est prescrite) les marchés privés de travaux. La grande contribution de l'OGBTP à cette norme fut la rédaction par ses membres, en 1971, de la «directive pour l'établissement, la gestion et le règlement du compte prorata» qui fut intégrée comme annexe dans le corps de la NF P 03 001 de l'édition de novembre 1972. En 1989 un groupe de travail est constitué à l'OGBTP pour réaliser une refonte profonde de la «directive prorata». Dans le cadre du BNTEC, l'OGBTP a participé à l'élaboration de la neuvième version de la NF P 03-001 datée du 20 octobre 2017.

29 mars 1957, lors du Conseil d'Administration de l'OGBTP, son Président, Raoul Leroy, décide qu'une commission composée des membres des offices du Nord, de la Seine Maritime, des Vosges et de Paris se réunira le 6 avril 1957 à la Fédération Nationale du Bâtiment pour engager l'étude des différents types de marchés privés afin de mettre au point un modèle unique de marché type de travaux privés.

Après plusieurs mois de consultations et de travail, cette commission mettra au point un marché type unique de travaux privés qui sera adopté par la Fédération Nationale du Bâtiment et qu'elle proposera à ses adhérents.

La dernière modification majeure de ce document s'est opérée au début de l'année 2013 où il est apparu nécessaire à l'OGBTP d'effectuer un travail de clarification et de toilettage et de dissocier les contrats conclus avec des maîtres d'ouvrages consommateurs de ceux passés avec des maîtres d'ouvrage professionnels.

A l'origine de sa création l'Office Général offrait la possibilité de son arbitrage pour le règlement des conflits engageants les professionnels de la construction. Aujourd'hui, par ses statuts, l'OGBTP est habilité à arbitrer mais aussi à faciliter le règlement des litiges entre les acteurs de l'acte de construire par le processus de la médiation et celui de la conciliation. L'arbitrage consistant en un jugement privé, l'Office préfère laisser ce mode de règlement des litiges aux professionnels de la justice et se concentrer sur la médiation et la conciliation.

L'OGBTP forme ses médiateurs et conciliateurs qui sont tous des membres, architectes ou entrepreneurs, issus de l'Office Général ou des Offices Départementaux.

Début des années 80 l'OGBTP initiera le guide « Architectes, Entrepreneurs : mode d'emploi ». L'objectif de ce guide est de rendre accessible à tous les partenaires de l'acte de construire les données administratives, financières, réglementaires et pratiques, depuis la mise au point du projet jusqu'à sa parfaite réalisation, tant dans le domaine des marchés publics que dans celui des marchés privés. Cet outil permet, aux deux partenaires majeurs que sont les architectes et les entrepreneurs, de faciliter et de rationaliser leurs exercices professionnels et d'améliorer leur collaboration au profit de la qualité de leurs réalisations. Ce document est mis à jour et enrichi chaque année pour constituer ainsi un socle de connaissances indispensables aux praticiens de la Construction.

Depuis 2015, l'édition et la publication de ce guide se fait grâce à un partenariat pérenne avec le Conseil National de l'Ordre des Architectes, la Fédération Française du Bâtiment, la Mutuelle des Architectes Français, la Fondation Excellence SMA et QUALIBAT.

C'est à l'aube du deuxième millénaire et sous la présidence d'Yves Toulet que l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics procédera à la création de son site internet.

Les différents travaux de l'OGBTP et de ses Offices Départementaux y sont regroupés. De même on y retrouvera toutes les actualités, dédiées à l'OGBTP,

>>>



▲ LA CHARTE DE L'OGBTP POUR QU'ENSEMBLE ARCHITECTES ET ENTREPRENEURS AMÉLIORENT L'ACTE DE CONSTRUIRE

**OGBTP : Architectes et Entrepreneurs,
100 ans de réflexion partagée**

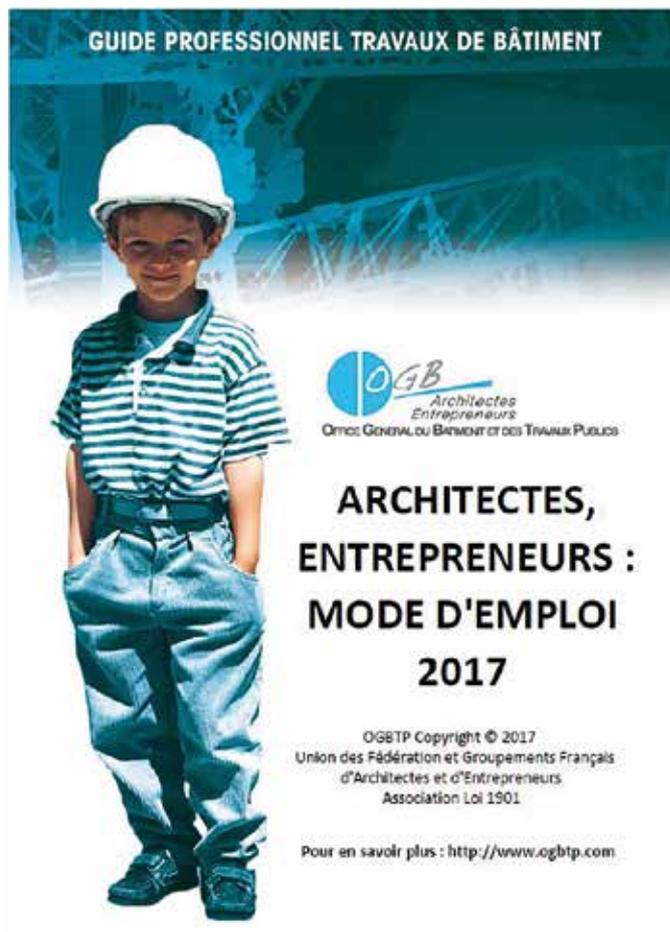


parues dans la presse ainsi que les photos des derniers CA ET AG, sans oublier les informations concernant ses partenaires, ses membres et membres associés.

En 2011, le Président de l'OGBTP, Yves Genthon, lance la première édition des « Cahiers de l'OGBTP » avec l'objectif de restituer les contributions à l'acte de construire, issues de l'activité de l'Office Général, de celle de son Comité Technique et de celle des Offices départementaux, pour éclairer et qualifier le travail paritaire de ses membres architectes et entrepreneurs. Les « Cahiers de l'OGBTP » permettent ainsi de cerner la diversité des réflexions et expertises de ces deux professions majeures de la filière construction. Cette publication se trouve ainsi au cœur des mutations et nouveaux enjeux du monde du BTP et enjoint ses contributeurs à conduire les réflexions nécessaires pour apporter des réponses pertinentes et pragmatiques.

En 2014, sur une initiative de son Vice-Président, Paul-François Luciani, le Président de l'OGBTP Yves Genthon validera la charte de l'OGBTP après que celle-ci fut mise au point par les membres de son bureau. L'objectif d'une telle charte était multiple, le premier était qu'architectes et entrepreneurs puissent partager et se mobiliser pour des valeurs, des convictions et des actions communes, le second de renforcer les liens entre l'Office Général et les Offices départementaux, le troisième de fédérer les partenaires des ODBTP autour des principes édictés dans cette charte et d'adhérer aux piliers de l'OGBTP qui sont fondés sur la qualité, le professionnalisme et le respect, et enfin le quatrième de faire connaître, par la médiatisation de la signature de la charte, l'existence, le fonctionnement et les aspirations d'un Office départemental.

▶
LES GUIDES
DES MARCHÉS
PRIVÉS, UN SOCLE
DE CONNAISSANCES
INDISPENSABLES
AUX PRATICIENS DE LA
CONSTRUCTION



En 2017, le Président Paul-François Luciani, soucieux pour l'OGBTP d'une communication plus complète, demandait à l'administrateur Julien Biganzoli de créer le compte « Facebook » (www.facebook.com/ogbarchitectesentrepreneurs) de l'Office afin que celui-ci puisse être suivi sur les réseaux sociaux.

Chaque information émise par l'OGBTP induit un millier de vues et permet aux Maîtres d'ouvrage, Architectes et Entrepreneurs de suivre sur le « Net » l'avancée de ses travaux et de les soutenir par un « Like », mais aussi d'émettre un commentaire dédié.

Le 18 octobre 2018, le Président Paul-François Luciani invitait toute la communauté de l'OGBTP à célébrer le centenaire de l'association à la Fondation Jérôme Seydoux – Pathé. A cette occasion l'Office Général a publié un livre sur son siècle d'existence et produit un film visualisable sur « YouTube » à partir du lien suivant : (<https://youtu.be/E60w2vBsa-8>). A l'issue de cette journée commémorative Paul-François Luciani présentait son successeur, Julien Biganzoli, pour présider l'OGBTP et l'inscrire dans la modernité du nouveau millénaire devenu tout juste majeur. ! ■